

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Fonction publique,
de la Rationalisation des Effectifs
et du Renouveau du Service public

***** NBF' *****

N°

/MFPRERSP/DGFP/DGC/DENS/B13

1271 6-11-15

Objet : Validation d'ancienneté**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RATIONALISATION
DES EFFECTIFS ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, modifié ;
Vu le décret 2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles premier et 2 de la loi n° 2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;
Vu le dossier des intéressées ;

ARRETE :

Article premier.- Est validée comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par les institutrices adjointes dont les noms suivent, conformément aux dispositions du **décret n° 2015-583 du 11 mai 2015** :

Prénoms – Nom et matricule de solde	Ancienneté à valider		Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3
	Période de volontariat	Période contractuelle		
Micheline Abitalouma BADJI 645.331/F	Du 14/10/2005 Au 30/09/2007	Du 01/10/2007 Au 01/10/2008	2a 11m 17j	1a 11m 21j
Pourméra DIAGNE 653.930/B	Du 24/10/2005 Au 30/09/2007	Du 01/10/2007 Au 01/10/2010	4a 11m 7j	3a 3m 15j

Article 2.- La situation administrative des institutrices adjointes dont les noms suivent, bénéficiaires d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit, conformément aux dispositions du **décret n° 2015-583 du 11 mai 2015** :

Prénoms Nom et matricule de solde	Nomination et titularisation		Ancienneté acquise	Nouvelle situation		
	Grade - Echelon	Date d'effet		Grade - Echelon	Date d'effet	Ancienneté acquise
Micheline Abitalouma BADJI 645.331/F	IA 2°CL 1°ECH	01/10/2008	1a 11m 21j	IA 2°CL 1°ECH IA 2°CL 2°ECH IA 2°CL 3°ECH IA 2°CL 4°ECH IA 1°CL 1°ECH	01/10/2008 10/10/2008 10/10/2010 10/10/2012 10/10/2014	1a 11m 21j Anc. Epuisée
Pourméra DIAGNE 653.930/B	IA 2°CL 1°ECH	01/10/2010	3a 3m 15j	IA 2°CL 1°ECH IA 2°CL 2°ECH IA 2°CL 3°ECH IA 2°CL 4°ECH IA 1°CL 1°ECH	01/10/2010 01/10/2010 16/06/2011 16/06/2013 16/06/2015	3a 3m 15j 1a 3m 15j Anc. Epuisée

Article 3.- Toutes dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont et demeurent rapportées.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Viviane Laure Elisabeth BAMPASSY**